

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 >  
 REMIREMONT, six mois. . . 6 50  
 FRANCE, un an. . . . . 15 >

## ANNONCES

La ligne : { Judiciaires. . . 40 c.  
 Ordinaires. . . 20 c.  
 Réclames. . . 25 c.

# LE PEUPLE VOSGIEN,

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT LES  
MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au citoyen A. THÉMIN, rédacteur-gérant, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

## JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

On s'abonne hors d'Épinal : — à Rambervillers, chez le citoyen MEJEAT, limonadier ; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE ; — à Dompierre, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur ; — à Gérardmer, chez le citoyen GUERY, notaire ; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIN, imprimeur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CLAFFAUT, limonadier ; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLOT, notaire.

## AVIS.

Nous prévenons ceux de nos abonnés qui, sans refus motivé, n'ont pas soldé les effets que nous leur avons adressés, que nous discontinuons de leur adresser le Peuple vosgien. À moins qu'ils ne nous adressent un mandat sur la poste à l'ordre du gérant.

Nous répétons aux personnes qui, à l'expiration de leur abonnement, ne refuseront pas le journal, qu'elles sont toujours considérées comme abonnées pour le trimestre suivant.

Remiremont, le 7 Juin 1850.

L'Assemblée nationale a renvoyé devant la justice 136,000 individus signataires de pétitions contre la réforme électorale comme on la comprend en 1850. 11,000 de ces signatures sont argués de faux, 125,000 sont prévenus de contraventions aux lois sur l'imprimerie. Les complices du délit reproché à M. de Girardin, deviennent, comme vous voyez, fort nombreux. Il ne reste plus qu'à savoir si on instruira contre tant de coupables, séparément ou solidairement, si on les jugera l'un après l'autre, ou tous ensemble.

Il y a eu en faveur de la réforme électorale, 2,518 signatures, contre plus d'un demi-million de protestations. De ce demi-million de noms, on écarte tous ceux qu'on ne peut pas condamner, mais on ordonne le dépôt au bureau de 2,518 portés aux pétitions du suffrage restreint.

La Constituante s'est retirée devant le vœu de 177,000 individus obéissant à un mot d'ordre venant de Paris. La Législative n'a pas tenu compte des cinq cent vingt-sept mille protestations soulevées contre la loi des dix-sept.

Ce rapprochement suffit pour montrer qu'il y a parti pris chez les hommes de la majorité, de traiter la liberté du pétitionnement comme ils ont traité la liberté de la presse, le droit électoral, la liberté d'enseignement, et le respect des nationalités.

Du reste, c'est la logique fatale du système dans lequel on a poussé la politique présidentielle. Toutes les libertés sont solidaires et s'étayent mutuellement, en ébranlant une seule, c'est déranger l'équilibre de toutes!

Les hommes du *Journal des Vosges* nous accusent de déloyauté; nous défigurons leurs principes; nous n'apprécions ni les choses ni les intentions. — Nous connais-

## FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

## UN SECRET DE FAMILLE.

SUITE \*.

Blanche de Nanteuil est assise au fond d'un large fauteuil, elle tient un livre. Il y a dans son attitude un peu penchée, dans ses yeux limpides et doux qu'elle porte incessamment sur Gaston assis à ses côtés, quelque chose de si tendre et de si suave qu'on ne peut douter en la voyant ainsi, que l'affection qu'elle a vouée à son frère ne soit d'une essence bien supérieure à cette amitié banale que partout on rencontre dans le monde, dont on fait étalage au grand jour, dont la bouche balbutie les mots, mais dont le cœur ressent peu l'impression.

Blanche avait pris la main de son frère, gardant aux lèvres son plus gracieux sourire, et de sa voix la plus caressante :

— Eh bien! dit-elle, iras-tu enfin chez la marquise

sons de reste, et depuis longtemps, la valeur de ces mots, et c'est pour cela que nous aimons la discussion publique, afin que l'on ne se méprenne pas sur la valeur des choses et des intentions. — Le *Journal des Vosges*, dans son numéro du 1<sup>er</sup> juin, nous recommande de lire sa collection, et à chaque page nous y trouverons, dit-il, formulés :

1<sup>o</sup> L'exposé des moyens de transformation compatibles avec l'état de notre société;

2<sup>o</sup> « Ses principes (les principes viennent toujours après les moyens); souveraineté inaliénable du peuple, personnifiée dans une assemblée unique émanant du suffrage universel exercée loyalement dans les limites prescrites par la Constitution, etc., etc. »

3<sup>o</sup> « Enfin, nécessité d'écraser un monstre dangereux, le socialisme. »

Dans ces quelques mots se trouve résumée toute la politique des Burggraves du *Journal des Vosges*; pour ceux qui ont besoin de plus amples détails, voir la collection depuis le 2 mars. — Nous avons donc fait des recherches, et dans plusieurs articles intitulés *Hommes et choses*, nous avons lu de longues citations extraites de M. Michel Chevalier, le grand pourfendeur du socialisme, l'économiste du *Journal des Débats*, en d'autres termes des satisfaits, des vampires, des loups-cerviers du règne de Louis-Philippe.

Nous n'avons pas été étonné que les économistes du *Journal des Vosges* se soient placés sous l'égide de l'économiste du *Journal des Débats*. Il ne faut jamais renier ses pères. — Mais nos Burggraves d'Épinal pensent-ils qu'ils pourront tirer meilleur parti de la science économique de Michel Chevalier que celui-ci ne l'a fait lui-même. — Non, encore une fois, ils le savent bien, ils font de l'économie politique pour donner le change à l'opinion; les lecteurs les prennent pour les sauveurs de la société vosgienne, comme les royalistes ont cru le socialisme enterré, le jour où l'académie des sciences morales a fabriqué les *petits livres*, et la rue de Poitiers distribué la *propagande* qui devait anéantir le monstre. — L'école adoptée par les hommes du *Journal des Vosges* est impuissante, l'histoire est là pour le prouver. Quels progrès a-t-elle fait faire? quelle synthèse a-t-on pu en déduire?

Dans une société, il y a deux ordres de choses bien tranchés, parfaitement distincts.

L'un embrasse tout ce qui a rapport à la forme légale des sociétés, à leur mécanisme administratif, à leur constitution gouvernementale; cet ordre de fait s'appelle la *politique*.

de Sennecourt? Voilà déjà deux fois qu'elle se fait inscrire.

— Que me veut-elle? à quoi bon? répondit négligemment Gaston.

— Mais elle veut te remercier de vive voix. Ne lui as-tu pas sauvé la vie? Il me semble qu'elle peut bien en effet te garder une vive reconnaissance.

— Son cocher est un imbécile et un peureux. Je ne lui donnerais pas deux chevaux de louage à conduire.

— C'est une adorable femme que la marquise; au dernier bal de la duchesse de Luynes on ne parlait que de ses diamants et de sa ravissante beauté. On danse chez elle demain soir; tu es prié... tu iras, n'est-ce pas Gaston?

— Chez qui? chez la marquise?

— Sans doute.

— Vraiment non. Le beau plaisir que de se promener en habit de bal sous les lambris dorés; c'est toujours la même chose : des fleurs et des femmes, des parfums qui vous montent à la tête et des diamants qui vous aveuglent les yeux.

— Oh! la jolie boutade!... Mais parmi les femmes

L'autre est le domaine des transactions libres, des forces actives, des institutions industrielles. Ces forces et ces institutions constituent ce qu'on appelle l'économie sociale.

En dehors de ces deux ordres de choses, en dehors d'une classification préalable de tous les matériaux, en dehors d'une synthèse rigoureuse, il n'y a que confusion, incohérence, impuissance pratique; et, comme conséquence, impossibilité au *Journal des Vosges* de réaliser même cette première partie de son programme : *Accession à la bourgeoisie des classes nombreuses, facilité par l'état et la société; transformation pacifique et progressive du prolétariat par le concours actif de toutes les classes de la population, et par la fructification de l'épargne de l'ouvrier.*

PASSONS AUX PRINCIPES? « *Souveraineté inaliénable du peuple*, personnifiée dans une assemblée nationale, émanant du suffrage universel, exercée loyalement dans les limites prescrites par la Constitution, etc., etc. »

Il devient ici plus difficile de discuter. Si en mathématique on ne démontre pas un axiome, proposition évidente par elle-même, à plus forte raison ne montre-t-on pas la lumière à des hommes qui ont pour mission d'être aveugles. Nous leur rappellerons seulement que pour parler de la *souveraineté inaliénable du peuple*, il ne faudrait pas avoir oublié si vite le rôle qu'ils ont joué dans toute cette discussion (la loi électorale), que l'œuvre est consommée, et qu'ils ont manœuvré avec la majorité sous la verge de dix-sept royalistes, comme la majorité monarchique manœuvrait sous la direction de MM. Duchatel, Hébert et Guizot. Dès ce jour, contrairement à l'art. 1<sup>er</sup> de la Constitution, la souveraineté est dévolue à une fraction du peuple; des millions de citoyens sont jetés à la portée des comices; les travailleurs sont assimilés à la *vile multitude*; et de quel droit aujourd'hui nous parlent-ils de la *souveraineté inaliénable du peuple*?

Hommes du *Journal des Vosges*;

Vous faites l'apologie de l'absolutisme en insérant dans vos colonnes que les décrets de la majorité de l'assemblée, quels qu'ils soient, ne doivent rencontrer qu'obéissance et respect absolu; — et vous parlez de la *souveraineté inaliénable du peuple*;

Vous traitez les pétitionnaires, qui demandent que l'on respecte le suffrage universel, la Constitution et la République, d'extorqueurs de signatures, de démagogues, de chenapans, gens de sac et de corde; — et vous parlez de la *souveraineté inaliénable du peuple*;

Dans votre numéro du 5 juin, vous n'avez pas assez

belles et radieuses n'en est-il pas une dont l'amour te sourirait, dis-moi, mon Gaston?

— L'amour!... est-ce que je ressentirai jamais l'amour, moi!... est-ce que je saurai l'inspirer... et puis, qu'est-ce que cela me fait l'amour d'une femme, d'une femme de la cour surtout... N'es-tu pas là, près de moi; ne remplis-tu pas tout mon cœur? n'es-tu pas toute ma vie, mon seul bonheur?

Gaston tenait la main de sa sœur dans la sienne, il souriait et la regardait les yeux humides d'attendrissement. Puis son front s'assombrit, il se détourna et suivit des yeux les langues rougeâtres du feu qui faisait pétiller bruyamment les bûches du foyer.

Blanche avait souri aussi à cette expansion de tendresse et reprit :

— Tu dis cela aujourd'hui, parce que ton cœur n'a pas encore parlé.

Une parole amère sembla prête à s'échapper des lèvres de Gaston, il se tait cependant, et Blanche qui ne s'en était point aperçue continua :

— Tu m'aimes, sans doute, mais pas de la même façon que tu pourrais aimer M<sup>me</sup> de Sennecourt. Elle est veuve, et j'ai entendu dire qu'elle gardait au fond

\* Voir les n<sup>os</sup> des 51 mai et 5 juin.

de louanges à donner à la majorité qui vient d'abolir le suffrage universel et de constituer le *pays légal* en rétablissant le cens; — et vous parlez de la *souveraineté inaliénable du peuple*;

Vous avez soutenu, au 10 décembre, l'élection du général Cavaignac, qui défend le suffrage universel, contre Louis-Napoléon Bonaparte; vous avez improvisé, le 9 juin, la candidature de M. de Lamartine, qui défend le suffrage universel, en opposition à celle de M. de Ravinel qui le renverse; — et vous nous parlez de *vos principes*.

Tous les royalistes sont au pouvoir; vous occupez tous les emplois, toutes les sinécures, vous êtes des *cumulards*. — Et vous vantez votre abnégation, votre désintéressement.

Non, vous n'avez pas de principe; si vous en aviez, vous n'auriez pas de raison d'être; vous avez beau vous en défendre, vous ne pouvez appartenir qu'au pouvoir, à peine de vous annihiler vous-mêmes. Vous avez applaudi M. de Montalembert qui demande un *siège de Rome dans l'intérieur de la France*, M. Vatimesnil qui prétend que les campagnards sont créés et mis au monde pour travailler 15 heures par jour, afin de laisser aux hommes de loisir la faculté de s'occuper à leur aise des affaires de l'état, M. Thiers qui traite le prolétariat de *vile multitude*. — Demain vous applaudirez aux nouvelles lois de compression que le pouvoir nous prépare, dit-on; et sous la République, et pour la même fin, votre politique reprend un nom fameux sous le dernier règne, la politique de la *résistance*.

Non, vous n'êtes pas les hommes de la situation et vous ne pourrez jamais que précipiter les événements qui se préparent; en économie sociale, rien de formulé, chaos, incohérence, absence de toute synthèse. — En politique, point de principes, république aristocratique, république oligarchique, gouvernement républicain à condition qu'il ne sera pas républicain, République sans République, tel est votre programme.

Nous comprenons maintenant que vous preniez l'engagement de ne plus discuter, il est certains principes difficiles à soutenir, cet engagement est une manière adroite de régler ses comptes. — Comme vous le dites, nous aurons de la place pour louer Robespierre, si les paroles que nous citons plus bas pouvaient servir de leçons à vous et à vos pareils, il y aurait moins de provocateurs.

Fussiez-vous despotes, prévaricateurs, le peuple de Paris vous respecterait. Les plus ardents amis de la liberté savent mieux que personne qu'aujourd'hui l'insurrection, même la plus légitime, ne ferait que hâter la perte de l'Etat et de la liberté. Le peuple français souffrirait avec patience les erreurs, les crimes même de ses mandataires, et il attendrait le moment de juger leur ouvrage.

Quels moyens vous reste-t-il donc aujourd'hui pour déconcerter leurs projets? Je n'en connais point d'autre, en ce moment, que l'union des amis de la liberté, la sagesse et la PATIENCE. Citoyens, ils veulent vous agiter pour vous affaiblir, pour vous déchirer par vos propres mains, et vous rendre ensuite responsables de l'ouvrage même de leur perversité: **RESTEZ CALMES ET IMMOBILES**, observez, en silence, leurs coupables manœuvres; laissez-les se démasquer, et se perdre eux-mêmes par leurs propres excès. Un peuple magnanime et éclairé est toujours à temps de réclamer ses droits et de venger ses injures. Eclairez-vous, éclairez vos concitoyens autant qu'il est en votre pouvoir: dissi-

de son âme un tendre souvenir pour un certain comte, jeune, beau, hardi et brave... Tu le connais peut-être? Et Blanche suivait une ardente attention le regard de Gaston redevenu froid et rêveur.

— Je ne le connais vraiment pas, dit-il avec indifférence; et puis, qu'est-ce que cela me fait...

Blanche laissa échapper un faible mouvement de triste impatience, suite d'un nouveau désappointement. Elle étouffa un soupir et reprit après un moment de silence:

— Veux-tu me donner le bras? nous irons lui rendre sa visite.

Le front de Gaston se plissa d'une ride imperceptible.

— Voyons, ne te fâche pas, mon cher sauvage... l'insistance que la marquise met à recevoir son libérateur me faisait penser que tu pouvais être l'heureux mortel que son cœur a choisi. Elle est riche... noble... belle... on la dit romanesque... est-ce que cela ne te fais point envie?

— Non, mille fois non!... et si tu m'en parle encore, je me fâcherai.

Un nuage de mélancolie glissa furtivement sur le visage de Blanche.

pez l'illusion sur laquelle se fonde leur empire, et cet empire ne sera plus.

Maximilien ROBESPIERRE.

### Allemagne.

Il existe à Francfort un journal qui, sans avoir précisément un caractère officiel, est pourtant l'organe des membres du gouvernement fédéral. Ses articles peuvent être considérés comme semi-officiels, ses correspondants à l'étranger étant également tous de hauts fonctionnaires. Ce journal, c'est la *Gazette de l'administration supérieure des postes*. Or, dans l'un de ses derniers numéros, elle contient un article sur la France, qui est trop significatif pour que nous puissions le laisser passer, sans en communiquer la substance à nos lecteurs, d'autant plus que cet article a été écrit par un Français, par un *homme de beaucoup d'expérience et de savoir, et parfaitement au courant des affaires*, au dire de la *Gazette des Postes*.

Cet article commence donc par déclarer que toutes les mesures prises jusqu'ici par le *parti de l'ordre* pour remédier à la *situation déplorable* de la France, sont *insuffisantes* et que les *moyens ordinaires* ne sauraient avoir d'effet. La loi électorale même, qui est soumise en ce moment à la discussion, manquera son but, ainsi que toutes les mesures en général, dont l'action sera lente. La loi sera de nul effet par cela même qu'on n'a pas privé toute l'armée du droit de suffrage. Voici comment raisonne à ce sujet le *patriote français*:

« Chaque année 80,000 nouveaux conscrits entrent dans les rangs de l'armée française, ce qui fait 160,000 soldats en deux ans. Or, le plus grand nombre d'entre eux appartiendront aux idées socialistes. » — Dans deux ans, on ne pourra donc plus se servir de l'armée pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité. C'est là ce qui explique la grande impatience avec laquelle on attend en France le prochain commencement de la lutte entre les amis de l'ordre et ceux de la révolution. *Ce n'est que dans ce cas qu'on peut encore espérer quelque chose de l'armée. Si la lutte est retardée, il faudra renoncer à cet espoir.* Chaque jour qui ajourne cette lutte augmentera à Paris les ennemis des conservateurs, par suite des efforts gigantesques mais inutiles du parti de l'ordre à maintenir uniquement à Paris une armée de 150,000 hommes, ce qui contribue à l'augmentation du prolétariat. » Si l'on envisage cette situation de la France de sang-froid. — C'est le Français qui parle. — On sera obligé d'avouer qu'il n'y a d'autre voie de salut qu'une grande et malheureuse guerre extérieure. C'est là le seul moyen de rétablir l'ordre et la discipline. Pour une nation démoralisée, l'école du besoin, du malheur et des privations est une nécessité. Ce n'est que par là qu'on parviendra à l'améliorer. *Il est bien entendu qu'après une guerre malheureuse la France ne pourra plus conserver ses anciennes limites.* Les fruits de son ancienne insolence et de son injustice devront lui être enlevés. **LA PERTE DE L'ALSACE ET DE LA LORRAINE SERA POUR ELLE LA LEÇON LA PLUS SALUTAIRE!** Depuis soixante ans, toutes les révolutions qui ont désolé l'Europe avaient eu leur source en France. Or, elles ne cesseront que lorsque la France en aura porté la peine.

Ce langage est clair, il est explicite. Les Français ne peuvent plus avoir de doutes sur le sort qui les attend, si la contre-révolution dont leur gouvernement actuel est le promoteur le plus ardent, remporte la victoire. C'est le partage de la France, le *morcellement de la grande nation*, et l'assujettissement de ses membres dé-

— Soit, reprit-elle, mais au moins tu m'accompagneras tout à l'heure chez M<sup>me</sup> de Vermont. C'est son jour de réception et elle se plaint sans cesse de tes raretés... tu viendras, n'est-ce pas?... je suis si heureuse de m'appuyer sur ton bras!... nous ne ferons que paraître et je te rendrai ensuite à ta chère liberté.

— Non! non! c'est de la taquinerie! dit brusquement Gaston en se levant. Ton monde à toi, je le déteste!... il m'est odieux, insupportable! Je veux être libre, indépendant... aller où bon me semble... et plutôt que de céder, je m'en irai vivre seul, à ma guise.

Il marchait à grands pas dans le vaste salon, son visage s'éclairait d'une vive rougeur, ses bras s'agitaient avec violence.

— Calme-toi, au nom du ciel!... tu as raison, j'irai seule, ou plutôt non... je resterai avec toi... le veux-tu? répons-moi, mon Gaston... voyons quelle folie de se mettre dans une telle colère... assieds-toi, donne-moi ta main et pardonne-moi.

Gaston s'arrêta, et, comme honteux de son emportement, il revint près de Blanche.

— Ma sœur... fit-il en lui tendant la main...

chirés sous la domination de satrapes, institués par les Cosaques. Que les magnanimes fils de France se le tiennent pour dit.

### Chronique locale.

ENCORE UN DÉMENTI AU *Journal des Vosges*.

Décidément, ce pauvre *Journal des Vosges* n'est pas heureux dans sa campagne contre les pétitions en faveur du suffrage universel.

Naguère, il injuriait la population d'Epinal en représentant les 1200 signatures recueillies dans cette ville comme *extorquées par la démagogie* à l'ignorance des ouvriers, et, deux jours après, il était obligé d'avouer qu'il avait doublement calomnié les citoyens d'Epinal. Hier, c'était le tour de la population de Dompain, où, en quelques heures, la protestation a obtenu plus de 200 adhésions; c'était assez pour remuer la bile du *Journal des Vosges* qui, dans son numéro du 25 mai, publiait un article ainsi conçu:

« Le 20, des mauvais traitements ont été exercés sur la personne de Français (Charles), menuisier à Dompain, par le sieur Thomas (Joseph), brasseur au même lieu, qui colportait une protestation contre la réforme électorale, que Français s'est refusé de signer.

» Avis en est donné aux récalcitrants qui veulent essayer des moyens de persuasion employés par les agents colporteurs de ces pétitions. On peut juger de la valeur des signatures envoyées à l'assemblée. On dit, mais nous ne garantissons pas le fait, que le sieur Thomas est au service de M. Guyot (Lucien), brasseur à Dompain.

» Thomas et Français appartiennent tous les deux à la compagnie de pompiers de Dompain; le premier n'occupant que le grade de simple pompier, est par conséquent le subordonné du second, qui est officier dans sa compagnie. Inutile d'ailleurs de parler de M. Français, qui, par son âge avancé et sa modération habituelle, ne peut donner prise aux calomnies que certains gens, toujours bien intentionnés, pourraient lancer contre cet honnête citoyen. Nous attendons le résultat de cette affaire. Est-ce l'officier ou le simple pompier qui devra quitter la compagnie? »

En réponse à ces odieuses insinuations, le *Journal des Vosges* a reçu la lettre suivante:

« Dompain, 5 mai 1850.

» Monsieur,

« Le hasard fait tomber sous mes yeux votre numéro du 25 mai et l'article dans lequel, à propos d'une querelle sans importance survenue entre les sieurs Français et Thomas, de Dompain, votre correspondant a trouvé moyen de faire intervenir mon nom. Vous m'avez ainsi donné le droit de rétablir la vérité des faits, dénaturés par l'article en question, et de répondre aux commentaires malveillants qui le terminent.

» Votre correspondant prétend que des mauvais traitements ont été exercés sur la personne de Français par Thomas, qui colportait une pétition contre la réforme électorale, que Français s'était refusé de signer.

« Autant de faussetés que de mots.

» 1° Thomas ne colportait point de protestation.

» 2° Français ne s'est point refusé de la signer, par la raison bien simple qu'on ne lui en a point présentée.

» 5° Enfin si une rixe, de paroles d'abord, de bouffades ensuite, s'est engagée entre Français et Thomas, elle n'est due qu'aux provocations de Français, qui, m'ayant entendu dire à Thomas d'aller chercher la protestation dans une

— A la bonne heure... Maintenant, dis-moi, tu sais que nous allons ce soir à l'Opéra?

— Oui... je serai ton cavalier... à l'Opéra du moins on lorgne qui l'on veut et l'on se retire à l'heure qui vous plaît.

— Mais d'ici là, avant de dîner, veux-tu faire un tour aux Champs-Élysées, je vais faire atteler?

— Non... je sors.

— Où vas-tu, mon Gaston?

— Je ne sais pas... adieu.

Gaston avait ouvert la porte du salon.

— Eh bien! monsieur, vous partez sans m'embrasser?

Il revint sur ses pas, sourit à sa sœur, posa ses lèvres sur le front de Blanche et disparut...

— Mon Dieu! mon Dieu! murmura tristement M<sup>lle</sup> de Nanteuil.

A peine avait-il franchi le seuil du salon qu'elle sonna un de ses gens.

— Suivez M. le comte, dit-elle, et faites avancer ma voiture.

M<sup>me</sup> CLÉMENCE LALIRE.

(La suite au prochain numéro.)

maison où elle se trouvait déposée, avait suivi Thomas dans cette maison, et là, lui avait cherché querelle.

» Voilà les faits, monsieur, tels qu'ils se sont passés aux yeux des témoins; la passion politique et la plus insigne mauvaise foi ont pu seules essayer de les travestir aux yeux de vos lecteurs.

» Que devienne dès lors les commentaires de votre correspondant et cet avis que facétieusement il adresse « aux récalcitrants qui veulent essayer des moyens de persuasion employés par les agents colporteurs » des pétitions en faveur du suffrage universel? Que devient sa conclusion contre la valeur des signatures envoyées à l'assemblée? Que devient enfin cette sottise et en même temps perfide remarque, glissée sous la forme d'un on dit dont on ne garantit pas l'exactitude, que Thomas est à mon service? — Puisque votre correspondant se mêle de donner des avis, je me permettrai, moi, de lui donner celui que voici: C'est que, lorsqu'il lui plaira de m'attaquer, il le fasse à l'avenir directement, et non lâchement, par voie d'insinuation; c'est qu'il ne se donne plus la peine d'employer des formules dubitatives pour déguiser la source de ses calomnies, alors que tous les détails de l'article prouvent surabondamment qu'il n'a pu être écrit que sur les lieux; car c'est précisément à ces précautions du jésuitisme que l'on reconnaît le bout de son oreille, et il perd par là le bénéfice de l'anonyme.

» Quant à la compagnie de pompiers, que je ne m'attendais guère non plus à voir figurer dans cette affaire, et dont Thomas et Français sont tous deux partie, il est parfaitement exact (et cette vérité à la Lapalisse est la seule que je trouve dans votre article), que si le premier n'y occupe que le grade de simple pompier, il est conséquemment le subordonné du second, qui est officier. Mais qu'en conclure contre Thomas au profit de Français? S'il est vrai que Français ait joué dans cette affaire le rôle de provocateur, puis de délateur, malgré l'honnêteté, l'âge avancé et la modération habituelle que lui attribue votre correspondant; si, d'un autre côté, il est à la connaissance de tous que Thomas est un ouvrier laborieux, paisible, et dont la probité n'a jamais éveillé aucun soupçon, lequel des deux devra sortir de la compagnie?

» Cette question, votre correspondant l'a faite avant moi. Je lui laisse le soin de la résoudre.

» Veuillez, monsieur, insérer cette réponse dans votre prochain numéro, et recevoir mes salutations.

» GUYOT (Lucien), brasseur et capitaine de la compagnie de pompiers de Monthureux.

Le Journal des Vosges, contrairement aux usages de la presse et aux notions de la plus vulgaire équité, a refusé d'insérer cette réfutation. Cela ne nous étonne pas de la part de l'honnête journal; il est naturel que ceux qui ne vivent que de la calomnie et du mensonge redoutent le grand jour de la vérité. Ils n'ont qu'à y perdre sous tous les rapports. Mais qu'en pensera le public?

Monthureux, le 2 juin 1850.

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans votre journal du 31 du mois dernier, que lors de l'incendie qui a éclaté à Monthureux-sur-Saône, la conservation de certaines maisons n'a été due qu'à l'empressement et au dévouement des sapeurs-pompiers de Bleurville et de Nonville; je vois avec peine que votre correspondant a oublié de vous renseigner sur la part active que les sapeurs-pompiers de Monthureux ont prise dans cette affaire; d'entre eux, le sergent Tissier, s'est surtout fait remarquer par son courage et son intrépidité, et il est généralement reconnu qu'avant l'arrivée des pompes de Bleurville et de Nonville on était à peu près maître du feu. Afin de n'éveiller aucune susceptibilité, veuillez seulement faire connaître au public, dans votre premier numéro, que les sapeurs-pompiers de Monthureux ont, eux aussi, un peu contribué à ce que le sinistre qu'on a à déplorer n'ait pas été plus grand.

N'oubliez pas non plus de mentionner la belle conduite du sieur Tissier, qui s'est précipité dans les flammes pour en retirer le jet d'une lance qui y était tombé, et sans lequel une pompe n'aurait pu fonctionner.

Je compte sur votre impartialité pour la rectification que je vous demande.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

DUFER.

Nous donnons à nos lecteurs l'itinéraire tracé par M. le Ministre de l'intérieur à M. Labarre, nommé directeur de la première troupe ambulante du 9<sup>e</sup> arrondissement théâtral, pour 1850-1851.

VOSGES: Neufchâteau, du 15 juin au 10 juillet; Mirecourt, du 12 juillet au 1<sup>er</sup> août. HAUT-RHIN: Belfort et Montbéliard, du 4 août au 15 septembre; Mulhouse,

du 18 septembre au 8 décembre; HAUTE-SAÔNE: Vesoul, du 10 décembre au 31 janvier; VOSGES: Epinal, du 1<sup>er</sup> février au 31 mars.

Le sieur Bourgeois (Dominique), cordonnier à Bru, a commis une tentative de viol sur la personne de Marie Lilaize, brodeuse de la même commune et âgée de 26 ans.

Le 30 mai, la justice a procédé à la levée du cadavre du sieur Redonnet (Jean), marchand-colporteur, né à Gargent-Dessus (Haute-Garonne), trouvé à côté de la route nationale, numéro 66, territoire de la commune de Saint-Nabord. Sa mort est attribuée à des excès de boissons.

Le 30, un vol de 80 fr. a été commis avec effraction au domicile et préjudice du sieur Mathieu, cultivateur de la commune de Saint-Nabord. Auteur inconnu.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur faisant connaître que dans sa séance de samedi 1<sup>er</sup> juin, le conseil municipal d'Epinal a nommé M. Le Gros, professeur de chant (méthode Vilhem) dans les écoles communales de cette ville.

Les amateurs de musique seront reconnaissants à l'administration municipale du choix heureux qu'elle a fait de M. Le Gros, dont le talent a été récemment encore apprécié au dehors.

Par arrêté du Ministre de l'agriculture et du commerce, un prix de 10,000 fr. est fondé en faveur de l'auteur de la découverte d'un procédé reconnu comme efficace pour combattre l'affection dite *peripneumonie contagieuse des bêtes à cornes*.

Le 30 mai, le sieur Poirot (Jean-Nicolas), cultivateur à Urville, a été nommé adjoint au maire de cette commune, en remplacement de l'ancien adjoint nommé maire.

Le 31, un vol de 22 fr. a été commis au domicile et préjudice du sieur Bizé, instituteur à Vaudéville. Les soupçons tombent sur un jeune homme de 19 ans, déjà repris de justice.

Le 1<sup>er</sup> juin, un vol de 150 fr. a été commis avec escalade et effraction au domicile et préjudice des époux Lervat, cultivateurs à Mossoux. Des soupçons planent sur un repris de justice.

### Intérieur.

— Au commencement de la séance du 5 juin, M. Dabeaux a déposé une proposition tendant à faire appliquer aux élections municipales et aux élections d'arrondissement et de département, les dispositions de la loi électorale qui vient d'être votée.

Cette proposition est ainsi conçue :

« Art. 1<sup>er</sup>. Les articles 5 et 12 du décret du 5 juillet 1848, relatifs au renouvellement des conseils municipaux et des conseils d'arrondissement et de département sont abrogés; ils seront remplacés par les dispositions suivantes :

» Art. 2. Les élections des conseillers municipaux seront faites par les citoyens âgés de 21 ans accomplis, ayant leur domicile réel depuis trois ans dans la commune, et appelés à nommer les représentants du peuple par la loi du 31 mai 1850.

» Art. 3. Les élections des conseillers-généraux et des conseillers d'arrondissement seront faites par les citoyens du canton ou de la circonscription appelés à nommer les conseillers municipaux, conformément à ce qui a été dit en l'article qui précède. Ils seront réunis en une seule assemblée ou plusieurs sections; les sections pourront être convoquées dans des communes différentes.

» Nota. Ces dispositions ont pour objet de combler une lacune qui existe dans la dernière loi électorale. »

— Le ministre du commerce vient de présenter un projet de loi portant demande d'un crédit de 600,000 francs, sur l'exercice 1850, pour favoriser la création d'établissements modèles de bains et lavoirs, au profit des populations laborieuses. Nous ne pouvons qu'applaudir à la pensée première qui a dicté ce projet de loi. Une des premières conditions d'indépendance et de moralité est l'amélioration de l'hygiène publique, par tous les moyens possibles, et notamment par la propreté; nous regrettons seulement que dans le projet de loi il ne soit question que de favoriser les bains et lavoirs à créer dans les villes. Nous demandons, au nom de l'égalité, que les populations laborieuses des campagnes soient admises aux bénéfices de la nouvelle législation: nous espérons que notre demande sera entendue par la commission qui sera chargée d'examiner la proposition ministérielle.

— Nous avons reçu hier la lettre suivante :

« Ce 3 juin 1850.

» Citoyen rédacteur,

» Nous nous sommes présentés ce matin pour recevoir à la caisse du ministre de l'intérieur les modiques pensions

qui nous avaient été accordées comme condamnés politiques; on nous a répondu qu'il n'y avait plus de fonds pour nous.

» Nous vous prions de faire connaître, par la voie de votre journal, à tous ceux qui sont dans le même cas, de se présenter chez le citoyen Gambin, au coin de la rue de l'Ouest, rue Chatelin, 4, à Plaisance, de dix heures à midi, le dimanche 9 de ce mois, pour s'entendre sur ce qu'il y a à faire en cette occurrence.

» Agréer,

» GAMBIN et RUIÈRE.

(République.)

— Nous trouvons dans la partie non officielle le rapport fait par M. Ferré de Ferris, au nom de la dixième commission d'initiative parlementaire, sur la proposition de M. Olivier, relative à la suspension du travail pendant les jours fériés.

— On annonce que plusieurs légitimistes viennent de partir, les uns pour Froshdorf, les autres pour Varsovie, où doit se tenir le congrès des rois du Nord. Les légitimistes veulent-ils, comme en 1815, ramener leur prétendant, escorté de leurs amis les Cosaques?

— On affirme que le conseil d'Etat est chargé de l'examen de deux projets de lois qui vont compléter la nouvelle loi électorale. L'une concerne les municipalités, l'autre les départements.

— On lit dans l'Événement :

« La droite a ri ou s'est indignée quand M. Léon Faucher lui a dénoncé, sur une des pétitions pour le suffrage universel, la signature de M. Baroche, qui semblait au rapporteur de la commission une abominable ironie.

» Eh bien! le signataire de la pétition est venu aujourd'hui dans nos bureaux réclamer contre la trop facile incrédulité de la droite. Il nous a montré sa carte d'électeur de la 6<sup>e</sup> mairie, 9<sup>e</sup> section. Il s'appelle en effet Baroche (Pierre), il est né en 1820, et est potier d'étain, rue Grenétat, 44. Qui donc a-t-on mystifié ici? »

### Extérieur.

ALLEMAGNE. BERLIN, 31 mai. — Le parti constitutionnel semble être rassuré sur les suites dont l'attentat de Sefeloge, exploité par les partisans de l'absolutisme royal, paraissait d'abord menacer la liberté de la presse.

— Le prince de Canino, Lucien Bonaparte, ex-président de la constituante romaine, est arrivé le 30 mai à Berlin.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — Les dernières nouvelles reçues de Copenhague, le 28 et le 29 mai, présentent comme imminente la reprise des hostilités entre le Danemark et les duchés.

VIENNE. — On écrit à la Gazette de Cologne sur la foi d'une correspondance de Milan, en date du 25 mai, que par suite d'un différend survenu dans ces derniers temps entre le cabinet de Vienne et le maréchal Radetzki, ce dernier a demandé et déjà reçu sa démission. On ajoute que cet événement, qui serait pour l'Autriche de la plus haute importance, par l'effet qu'il produirait en Italie, surtout dans l'armée, a été, par ces motifs même, tenu secret jusqu'à présent.

— On lit dans une correspondance adressée de Vienne le 28 mai à la Gazette de Breslau :

« L'intrigue ourdie par Metternich, Molé et Thiers contre Lord Palmerston, au sujet de la question grecque, avait pour but définitif, une alliance avec la Russie, en faveur de laquelle on s'efforce de ranimer l'ancienne haine nationale des Français contre les Anglais. Le czar, troublé par lord Palmerston dans ses projets d'ambition, veut avant tout déchirer l'alliance entre Londres et Paris, et ouvrir une guerre générale contre l'Angleterre, au cas où lord Palmerston ne serait pas forcé à la retraite. Mais s'il est certain que la brusque rupture du général Labitte avait pour but d'amener la nécessité d'une alliance avec le despote du Nord, il ne l'est guère moins que la flèche a été émoussée et que l'intrigue n'a qu'à moitié réussi; le jeu a été trop tôt découvert, pour qu'il ait pu aider à la réussite des plans secrets convenus entre le président de la République française et l'autocrate des Russes. »

ITALIE. PADOUE, 20 mai. — Les obsèques du général d'Asprunt ont eu lieu en grande pompe; les maréchaux Radetzki, Nugent, Wimpfen, les généraux Lichnowski, Hatin, Salis, Kolowratz, Gorskowski, Caler et Rusz faisaient partie du cortège.

FLORENCE. — Les généraux toscans, malgré la présence des baïonnettes autrichiennes, ont décidé de faire célébrer le 29, une messe en l'honneur des héros morts à Curtaliu et Montanara; puisse le souvenir de ces victoires régénérer l'esprit populaire et rallumer le feu de l'indépendance et de la liberté.

### VARIÉTÉS.

#### Le Socialisme et l'Agriculture.

Que faut-il aux Paysans?

Hâtons-nous de le dire: ce nom de paysans n'est plus un terme de mépris.

Autrefois, les paysans étaient ces malheureux ilotes des campagnes, possédés par les seigneurs, qui les surchargeaient de tailles et de corvées et qui les flétrissaient des noms de manants et de vilains; population, destinée de tous droits, qui n'avait même pas autant de

valeur sociale que les choses et les biens auxquels elle était attachée.

Aujourd'hui, ces temps et cette signification sont bien changés : ce titre de paysans est devenu un titre de gloire, ce titre d'ignominie, un brevet de noblesse.

Qui est-ce qui nourrit la France? le paysan.

Qui paie l'impôt et fait aller, par conséquent, les rouages de la machine sociale? le paysan.

Qui défend le pays, quand les Cosaques du dehors l'attaquent? le paysan.

Quel est l'homme indispensable, l'homme dont on ne peut se passer? le paysan.

Qui verse dans le monde les richesses que produit la nature? le paysan.

Qui représente le mieux ce mystère du Christ, travaillant, souffrant et préparant le salut de tous, sur le Calvaire de ses douleurs? le paysan.

Ce nom de paysan que l'aristocratie leur donne comme une injure est donc, comme a dit un illustre proscrit, le plus vrai, le plus vieux titre de noblesse et de gloire : c'est le nom patriote par excellence; car paysan veut dire homme du pays, défenseur du pays, sauveur du pays.

Et, cependant, combien cette réhabilitation du peuple des campagnes est encore dérisoire? Combien de douleurs, combien de souffrances, que de misère encore dans cette classe, autrefois maudite, et dans laquelle la République nouvelle est venue s'incarner?

Les paysans!... ne pourrait-on pas encore dire d'eux, ce qu'un fier tribun disait autrefois des plébéiens romains : « Vous êtes les maîtres du monde, et vous n'avez pas une pierre où reposer votre tête. »

Vous êtes, par vos vertus, par vos travaux, par votre nombre, les souverains de la France entière, et vous avez à peine une cabane, vous qui faites les châteaux et les palais; — à peine de haillons, vous qui produisez les vêtements les plus précieux; — à peine un morceau de pain, vous dont les sueurs font vivre dans l'opulence une foule de parasites!

Cet état de choses monstrueux ne peut durer. La République nouvelle a bien restitué aux paysans l'égalité politique par l'établissement du suffrage universel et direct, mais l'égalité sociale, où est-elle pour eux?

Que faut-il donc aux paysans?

Il faut, d'abord et avant tout, que la République nouvelle les affranchisse du joug des nouveaux seigneurs, c'est-à-dire des usuriers, comme l'ancienne les retira des griffes des seigneurs féodaux.

Oui, les usuriers sont les nouveaux seigneurs des campagnes.

Qu'est-ce qui constituait l'aristocratie avant 89? Les dîmes, les exemptions d'impôts, la dépendance absolue du plus grand nombre : tout cela subsiste encore de nos jours, et n'a fait que changer de masque, de caractère.

Est-ce que les dîmes ne subsistent pas encore à l'époque actuelle? Combien, — bon an, mal an, — rapporte la terre, revenu net? 2 1/2 ou 3 pour cent au plus. Combien, prêtée à l'agriculteur, rapporte au capitaliste une valeur égale en numéraire? le double, et cela sans travail et sans périls aucuns. La moitié, au moins, de cet intérêt, est donc de l'usure, suivant ce principe d'Adam Smith « que le revenu net de la terre doit être l'unité de comparaison et de mesure des valeurs. » Sinon, cet intérêt tout entier, comme l'ont toujours jugé l'Évangile, les Pères de l'Église, l'équité naturelle, la véritable justice sociale, et comme cela résulte notamment de ce passage suivant de saint Grégoire de Nysse (*Homil. inc. 4 Eccles.*)

« Tout intérêt de l'argent est un parricide et un vol : qu'importe, en effet, que vous vous rendiez maître du bien d'autrui, en escaladant les murs, en tuant les passants, ou que vous acqueriez ce qui ne vous appartient pas par l'effet impitoyable du prêt. O dépravation du langage! Si quelqu'un, profitant de la faiblesse d'un autre, lui arrache par la force ou lui soustrait par ruse ses provisions, on le traitera de brigand et de voleur; mais celui qui commet une injuste spoliation en présence de témoins et qui confirme son iniquité par des actes en bonne forme, est qualifié d'homme généreux, bienveillant, serviable! »

Donc, les dîmes subsistent toujours, puisque le Syloch prend, sans rien faire, le double du produit de vos travaux et de vos sueurs.

Quant aux impôts, qui les paie? la terre seule ou à peu près seule. Le capitaliste paie-t-il quelque chose pour ses écus, qui ont le privilège de produire le double, et de produire sans travail? Rien, absolument rien, ni pendant sa vie, ni après sa mort. La fortune mobilière, c'est-à-dire l'argent, les rentes sur l'état, les actions industrielles, les lettres de change, les bons sur le trésor, etc., ne paie pas plus de droits de mutations, qu'elle ne paie d'impôts.

Dîmes et exemption d'impôts existent donc encore aujourd'hui en faveur de certains privilégiés. Le troisième caractère de la servitude moderne n'est pas moins saillant.

Si le capital produit par lui-même, de par notre législation actuelle, la terre n'a pas cette productivité spontanée, de par la nature. La terre ne produit que par le travail et après le travail seulement; mais, pour cette création perpétuelle, l'homme a besoin d'avances, a besoin de capital; car, sans engrais, la nature dépérit entre ses mains. Le petit propriétaire est donc aujourd'hui fatalement enchaîné au coffre-fort du capitaliste, par la plus dure et la plus inexorable des chaînes, par la misère. Il doit subir l'exploitation, s'il ne veut mourir de faim. 20 millions de propriétaires cherchent un remède à leurs maux : on leur offre le poison; ils demandent du pain, on les frappe du glaive; ils implorent la liberté, on leur impose la servitude; ils soupirent après leur délivrance, on serre le nœud qui les étouffe!

Est-il étonnant, après cela, que les campagnes, ravagées par tous les fléaux, soient si malheureuses et qu'on les déserte en masse pour les villes ou les contrées lointaines?

L'usure est le premier, comme le plus terrible de ces fléaux; il faut donc détruire l'usure. Mais comment? nous dit-on; — par l'un des deux moyens suivants :

Ou par une loi, qui réduise impérativement le taux actuel de l'intérêt, ce qui législativement est possible et a été fait déjà plusieurs fois de cette manière;

Ou, mieux, par l'institution d'une banque nationale agricole, dont un comptoir serait établi dans chaque chef-lieu d'arrondissement, et où le petit propriétaire pourrait aller emprunter à 2 1/2 ou 3 0/0, jusqu'à concurrence du tiers de sa propriété, sans ces frais ruineux du papier timbré, d'enregistrement, de notaire, etc., qui font actuellement monter le prix de l'argent à 16, 18 et même 20 0/0.

Mais, ajoute-t-on, ce serait un retour aux assignats, aux bons territoriaux, en un mot, au papier-monnaie?

Nous répondons :

Qu'est-ce qu'une lettre de change? du papier-monnaie.

Qu'est-ce qu'un bon sur le trésor? du papier-monnaie.

Qu'est-ce qu'un billet de Banque, dite de France, où quelques gros bonnets seuls peuvent aller emprunter? du papier-monnaie.

L'usage ou la création des bons hypothécaires de la Banque agricole n'aurait donc rien d'insolite, et surtout rien de dangereux, puisqu'il aurait pour garanties, outre le fonds de réserve métallique de cette Banque vraiment nationale, non une pure fiction, la confiance, comme la Banque de France, mais une réalité au grand jour, les 2/3 de la propriété totale de l'emprunteur.

Malheureusement, l'usurier n'est pas le seul écumeur des campagnes, il y a aussi le percepteur. Si l'usure raffe chaque année le tiers à peu près de la production agricole tout entière, l'impôt lui raffe, de son côté, deux milliards environ. Il faut donc circonscrire aussi le cancer de l'impôt après avoir extirpé celui de l'usure.

Mais toujours la même question désespérée se présente : Comment cela est-il possible?

Nous répondons :

A quoi sert principalement l'impôt? A nourrir une armée de 500 mille fonctionnaires et une armée de 500 mille soldats.

Le nombre des fonctionnaires, sous la Restauration, ne s'élevait pas à 500 mille, et cependant la machine administrative fonctionnait parfaitement. Pourquoi ne reviendrions-nous pas à ce nombre, et ne retrancherions pas ces 200 mille autres mangeurs du budget, que Louis-Philippe avait mis en plus au ratelier de l'État pour s'en faire des partisans?

Ensuite, une armée sur le pied de guerre est inutile en temps de paix. Pourquoi ne diminuerait-on pas également cette brave armée, qui nous coûte un million par jour, et ne rendrait-on pas à leurs familles, à l'agriculture et à la liberté, 200 mille de ces soldats, sauf à se tenir, jusqu'à l'expiration de leur service, en réserve et prêts à rejoindre leurs drapeaux à la moindre éventualité menaçante de guerre étrangère?

Puis ces gros traitements de 20, 40, 60 et 100 mille francs par an, qui sont si peu en harmonie avec la simplicité des mœurs républicaines, pourquoi ne les diminuerait-on pas aussi? Les représentants du peuple souverain n'ont que 9,000 francs chacun; aucune autre fonction n'étant au-dessus de celle-là, ne devrait être mieux rétribuée.

De plus, nous avons dit que les capitalistes ne paient aucun impôt, pourquoi ne leur imposerait-on pas une partie du fardeau commun?

Tout nous démontre donc qu'il serait facile de dimi-

nuer les impôts et l'usure, au moins de moitié, pour le moment, et de trouver encore le fonds de création de la Banque agricole dont nous parlions tout-à-l'heure.

En terminant pour aujourd'hui, nous ajoutons :

Les Républicains seuls, et non les Royalistes, peuvent améliorer le sort des paysans, parce que, pour les Républicains, la question politique est définitivement résolue, et qu'ils n'ont plus désormais qu'à s'occuper de réaliser, sous le rapport social, leur sublime devise : Liberté, Égalité, Fraternité!

Les Royalistes, au contraire, les Royalistes de toutes les couleurs ne peuvent réaliser aucune de ces réformes, d'abord parce que leur occupation actuelle est de ressusciter le gouvernement de leurs privilèges, c'est-à-dire la Royauté, ensuite parce que ces réformes porteraient atteinte à leurs intérêts honnêtes et modérés, troisième-ment enfin parce qu'ils verraient avec le plus grand déplaisir se réaliser des améliorations capables d'attacher le travailleur à la République.

Dans la prochaine lettre, nous passerons en revue les autres réformes sociales en faveur de l'agriculture.

DAUTOUR.

Nous venons de recevoir un exemplaire d'une brochure dédiée aux Vosgiens et intitulée *Francoeur et Giroflet, conversations sur le socialisme et sur bien d'autres choses*. Nous la lirons avec d'autant plus d'intérêt que son auteur, le capitaine d'artillerie Boureuille, expie en ce moment par un exil en Corse le double crim e d'être républicain et socialiste.

Le Rédacteur-Gérant, A. THÉRIN.

BOURSE DU 5 JUIN 1850.

3 p. 0/0 comptant... 58 50

5 p. 0/0 comptant... 93 90

## ANNONCES.

GRAND

### ENTREPOT DE CENDRE

A DES PRIX TRÈS-MODÉRÉS,

Rue des Capucins, à Remiremont,

MAGASINS DE M<sup>me</sup> DE BATTINCOURT.

L'engrais par les cendres, négligé dans une localité agricole, sera apprécié par tous les cultivateurs; il procure une économie notable à tout autre espèce d'engrais.

## REVUE SOCIALE,

OU SOLUTION PACIFIQUE

DU PROBLÈME DU PROLÉTARIAT,

Publiée par Jules LEROUX, Paul ROCHERY, Louis NÈTRE.

La REVUE SOCIALE paraît régulièrement le 1<sup>er</sup> de chaque mois. — 16 pages in-4° à deux colonnes. — Les Bureaux d'abonnement et la rédaction, à Paris, rue des Saints-Pères, n° 16.

Le prix de l'abonnement est de :

POUR PARIS :

Un an . . . . . 5 fr. »

Six mois . . . . . 2 50

Le numéro . . . . . » 50

POUR LES DÉPARTEMENTS :

Un an . . . . . 6 fr. »

Six mois . . . . . 3 »

Le numéro . . . . . » 60

Les souscripteurs recevront franc de port à domicile dans toute la France.

Ils enverront leur mandat sur la poste par lettres affranchies.

Le sixième numéro, 1<sup>er</sup> avril, qui vient de paraître, contient :

Revue politique. — De l'intervention organique de l'État dans la répartition des richesses, par Jules LEROUX. — D'une nouvelle division de la France (second article), par PAUL ROCHERY. — Deux nouvelles publications de MAZZINI, préface de GEORGES SAND. — La République et les Paysans, par Ulysse CHARPENTIER. — Des qualités essentielles d'un représentant du Peuple, par Emile AUGANTE. — Notes historiques sur l'Association de Boussac (Achille LEROUX), par Auguste DESMOULINS. — Edmond Déjardin, par VANDAMME. — Chronique mensuelle des Départements. — Bulletin bibliographique.

Remiremont, Imp. et Lith. Mougin.